



L'Info

Bien s'informer pour mieux se loger

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques

Siège Social : Parlement de Navarre - PAU

Siège Adm. : PAU : 7, rue Camy - 64000 Pau

Tél. : 05 59 02 26 26 - Fax : 05 59 02 02 14

E-mail : adil.64@wanadoo.fr

Site : www.adil.org/64/

BAYONNE : 28, rue Loimand - 64100 Bayonne

Tél. : 05 59 59 11 00 - Fax : 05 59 59 11 22

E-mail : adil-64.bayonne@wanadoo.fr

JUN 2016

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL BIEN CHEZ SOI

En partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une série de mesures permettant de mieux accompagner les ménages à revenus modestes dans l'amélioration aussi bien de leur résidence principale que leurs liens locatifs.

THEMATIQUES ET TRAVAUX CONCERNES

- Habitat indigne
- Précarité énergétique :
 - ✓ Gain énergétique >25% pour les propriétaires occupants
 - ✓ Gain énergétique > 35% pour les propriétaires bailleurs
- Maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

PROPRIETAIRE OCCUPANT	PROPRIETAIRE BAILLEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Etre usufruitier / Propriétaire • Logement plus de 15 ans • Travaux non commencés • Plafonds de ressources à ne pas dépasser • Occupation du logement à titre de résidence principale 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre usufruitier / Propriétaire • Logement + de 15 ans • Travaux non commencés

Contre partie :

Occupation du logement au moins 6 ans

Contre partie :

Conventionner le logement pendant 9 ou 12 ans



TRAVAUX ELIGIBLES

- **Habitat indigne et dégradé**
Electricité, chauffage central, eau chaude sanitaire, plancher, charpente, couverture ...
- **Amélioration énergétique du logement**
Isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage, VMC...
- **Travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes âgées et / ou en situation de handicap**
Accessibilité intérieure et extérieure, adaptation des salles d'eau (salle de bain, toilettes, cuisine), création de pièces de vie en rez-de-chaussée, monte-escalier ...

PLAFONDS DE RESSOURCES (propriétaires occupants)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (TMO)	Ménages aux ressources modestes (MO)
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 €
Par personne supplémentaire	4 241 €	5 434 €

PLAFONDS ET TAUX DE SUBVENTION

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Projet de travaux		Plafonds des travaux subventionnables	Très modestes (TMO)	Modestes (MO)
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé		50 000 € HT	50 %	30 %
Projet de travaux d'amélioration (autres situations)	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € HT	50 %	30 %
	Travaux de lutte contre la précarité énergétique		50 %	30 %
	Travaux pour l'autonomie de la personne		50 %	20 %

Dans le cadre du PIG « Bien Chez Soi », le conseil départemental 64 abonde de 4% ou 8% les aides de l'ANAH ci-dessus (plafonds de dépenses identiques).

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Projets		Plafonds des travaux subventionnables	Taux de subvention
Travaux lourds pour logements indignes ou très dégradés		1 000 € HT / m ² dans la limite de 80 000 € par logement	35 % ou 40 % pour les loyers conventionnés très sociaux en zone B ou C en commune de centralité
Travaux d'amélioration	Autonomie de la personne	750 € HT / m ² dans la limite de 60 000 € par logement	35 %
	Logement dégradé		25 %
	Précarité énergétique		25 %

Dans le cadre du PIG « Bien Chez Soi », le conseil départemental 64 abonde de 10 % ou 20 % les aides ANAH ci-dessus (plafonds de dépenses identiques).



De nombreuses communautés de communes du département ont également mis en place un financement en complément des aides de l'ANAH et des aides allouées par le conseil départemental dans le cadre du PIG « Bien Chez Soi ».